

# LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 75 - du 20 juin 2025



## L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

### Dr Cynthia Frapsauce

Biologiste au sein du service de médecine et de biologie de la reproduction du CHRU de Tours

« Il faut impérativement recruter des donneuses d'ovocytes ! »

**Dans notre interview de la semaine, Cynthia Frapsauce décrit les avancées permises par la loi de bioéthique, qui se sont traduites par une explosion de la demande de gamètes, notamment en région. Elle propose également des solutions concrètes pour faciliter le parcours du don et renforcer le nombre de donneuses d'ovocytes, dont la proportion diminue fortement depuis deux ans.**

**Quels ont été les principaux changements introduits par la loi de bioéthique concernant le don de gamètes ?**

La loi de bioéthique, votée il y a quatre ans, a introduit deux changements majeurs concernant la procréation médicalement assistée et le don de gamètes, dont une ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes non mariées, auparavant contraintes de se rendre à l'étranger pour réaliser leur projet parental. Autre évolution notable : les enfants issus d'un don peuvent, dès leur majorité, demander des informations sur le donneur de spermatozoïdes ou la donneuse d'ovocytes, dont les données sont enregistrées dans un registre national. Cette transparence nouvelle sur les origines biologiques a suscité quelques inquiétudes au démarrage, sans pour autant freiner la générosité des donneurs, bien au contraire. Outre ces deux modifications de fond, la loi de bioéthique n'a pas changé les grands principes du don de gamètes, qui reste

volontaire et gratuit, mais aussi limité aux tranches d'âge de référence, soit entre dix-huit et quarante-quatre ans pour les hommes et entre dix-huit et trente-sept ans pour les femmes.

### **Ces évolutions législatives ont-elles généré une demande supplémentaire pour les centres de PMA de la région ? Dans quelle proportion ? Quels sont les actes les plus concernés ?**

Depuis la promulgation de la loi de bioéthique, la région Centre-Val de Loire a connu, comme toutes les autres régions du pays, une hausse spectaculaire des demandes de procréation médicalement assistée, notamment de la part des femmes non mariées et des couples de femmes, désormais autorisés à y recourir. Avant ces modifications législatives, [le service de médecine et de biologie de la reproduction du CHU de Tours](#) réalisait environ cinquante inséminations avec donneur chaque année. La demande a été multipliée par dix en deux ans seulement. Conséquence directe de cette suractivité, le CHU de Tours ne peut plus centraliser tous les actes de PMA. Les cinq centres de la région reçoivent désormais des prélèvements de donneurs, ce qui permet de mieux répartir la charge de travail et de répondre plus efficacement aux besoins croissants. Les actes médicaux les plus touchés par cette explosion de la demande sont les consultations médicales, les inséminations avec sperme de donneur et les fécondations in vitro avec sperme de donneur.

### **Cette « explosion » de la demande peut-elle être satisfaite ? Quels sont les stocks de gamètes disponibles dans votre centre ?**

Nous ne raisonnons pas en nombre de gamètes, mais plutôt en nombre de donneurs. La banque de sperme de notre centre compte environ 90 donneurs masculins. Un « stock » clairement insuffisant pour pallier la demande. La situation est encore plus préoccupante pour le don d'ovocytes, qui sont généralement utilisés juste après leur prélèvement ou conservés pour une très courte durée. Depuis deux ans, le nombre de candidates décroît fortement, ce qui limite drastiquement les possibilités de traitement pour les femmes ayant besoin de ces dons. Cette tendance est préoccupante, car elle crée un déséquilibre entre l'offre et la demande, et peut significativement rallonger les délais d'attente. Notre centre de PMA fonctionne donc en flux tendu pour une raison très simple : la prise en charge des patientes dépend directement du nombre de donneuses disponibles et de leur capacité à aller jusqu'au bout du processus de don. Derrière ces freins persistants se cachent toutefois de belles histoires : 200 enfants sont nés, chez nous, grâce aux techniques de procréation médicalement assistée... sur la seule année 2023.

### **Comment améliorer le parcours des donneurs et des receveurs ? Quels sont les besoins prioritaires en région ?**

L'ouverture prochaine d'un deuxième centre de dons au CHU d'Orléans, en complément du CHU de Tours, va permettre de dynamiser l'activité régionale et de mieux répartir la charge entre les deux antennes. Notre principal défi reste le manque de ressources médicales et paramédicales pour accompagner et prendre en charge les patients, car cette pénurie provoque un embouteillage dans les parcours de soins. Actuellement, il faut compter un an pour un don de sperme et deux ans pour un don d'ovocytes. Pour inverser la tendance, nous menons régulièrement des actions de communication et de sensibilisation. Des affiches ont été envoyées, l'an dernier, à tous les médecins traitants et toutes les pharmacies de la région, afin de les informer et de les impliquer dans la promotion du don. Notre recommandation ? Former les professionnels de santé aux spécificités du don de gamètes et les mobiliser comme relais d'information auprès du public pour recruter davantage de donneurs et, surtout, de donneuses.

L'équation est relativement simple : plus il y aura de candidats, plus les délais de prise en charge pourront être réduits et plus la PMA sera accessible pour tous.

NB : la ville de Tours a été sélectionnée pour participer à l'opération nationale « Faîtes des parents », menée par l'Agence de la biomédecine. Un bus d'information sera installé en centre-ville le 1er octobre pour sensibiliser les passants et proposer des rendez-vous pour le don.

---

**« Le service de médecine et de biologie de la reproduction du CHU de Tours a réalisé 499 inséminations avec donneur en 2023. Un chiffre multiplié par dix en deux ans... »**

---

**Comment améliorer le parcours des donneurs et des receveurs ? Quels sont les besoins prioritaires en région ?**

L'ouverture prochaine d'un deuxième centre de dons au CHU d'Orléans, en complément du CHU de Tours, va permettre de dynamiser l'activité régionale et de mieux répartir la charge entre les deux antennes. Notre principal défi reste le manque de ressources médicales et paramédicales pour accompagner et prendre en charge les patients, car cette pénurie provoque un embouteillage dans les parcours de soins. Actuellement, il faut compter un an pour un don de sperme et deux ans pour un don d'ovocytes. Pour inverser la tendance, nous menons régulièrement des actions de communication et de sensibilisation. Des affiches ont été envoyées, l'an dernier, à tous les médecins traitants et toutes les pharmacies de la région, afin de les informer et de les impliquer dans la promotion du don. Notre recommandation ? Former les professionnels de santé aux spécificités du don de gamètes et les mobiliser comme relais d'information auprès du public pour recruter davantage de donneurs et, surtout, de donneuses. L'équation est relativement simple : plus il y aura de candidats, plus les délais de prise en charge pourront être réduits et plus la PMA sera accessible pour tous.

**NB** : la ville de Tours a été sélectionnée pour participer à l'opération nationale « Faîtes des parents », menée par l'[Agence de la biomédecine](#). Un bus d'information sera installé en centre-ville le 1er octobre pour sensibiliser les passants et proposer des rendez-vous pour le don.

### **CECOS : une structure de référence**

Centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains, les CECOS remplissent différentes fonctions. Organisation et encadrement du don de spermatozoïdes et d'ovocytes, conservation des gamètes pour raisons médicales, accompagnement des couples et femmes seules dans leur parcours de PMA, sensibilisation et communication auprès du public et des professionnels de santé, participation à des campagnes nationales... Ils permettent également de guider les patients et de les orienter vers les centres spécialisés. Dans la région Centre-Val de Loire, le CECOS se situe au CHRU de Tours. Il gère le don de gamètes (spermatozoïdes et ovocytes), la préservation de la fertilité et l'accompagnement des parcours de procréation médicalement assistée. Un deuxième centre est en cours de déploiement au CHU d'Orléans, et sera doté des autorisations nécessaires pour pratiquer le don de gamètes. Son installation permettra de désengorger le CHRU de Tours et de renforcer l'autonomie régionale en matière de PMA.

# SOMMAIRE

## L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

### **Dr Cynthia Frapsauce**

Biologiste au sein du service de médecine et de biologie de la reproduction du CHU de Tours

## EN DIRECT DES TERRITOIRES

**Le prélèvement de vaisseaux** sur « cœur arrêté » lancé à Chartres

**Châteauroux** veut doper les prélèvements d'organes grâce au protocole Maastricht III

**Loiret** : l'accès direct aux kinés en CPTS expérimenté

**L'accès aux soins** au cœur d'Assises nationales à Vendôme

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

**252**

C'est le nombre de greffes d'organe qui ont été réalisées en 2024 au CHRU de Tours

## LA MÉTÉO SANITAIRE

**Le point sur les arboviroses**, deux premiers cas autochtones de chikungunya

## EN BREF

**PADHUE** : le parcours de consolidation peut désormais être raccourci

**Dérives sectaires en santé** : gare aux gourous !

**Indre** : Argenton-sur-Creuse, ville ambassadrice du don d'organes

**Don de gamètes** : vous pouvez aussi en parler à vos patients

## EN PRATIQUE

Des affiches et vidéos pour communiquer sur le don d'organes

## APPELS À PROJETS

### AU PROGRAMME

La traçabilité des implants décryptée  
Prévention des risques liées à la polymédication

Renseignements pour les futurs ambulanciers

Transmission de connaissances cliniques  
Journée d'information et de sensibilisation en cancérologie

Projection d'un film pour sensibiliser à la surdicécité

### LE COIN RH

**Corinne Aubanel**, directrice générale de l'UGECAM Centre et Auvergne-Limousin Poitou-Charente

# EN DIRECT DES TERRITOIRES

## Le prélèvement de vaisseaux sur « cœur arrêté » lancé à Chartres



L'équipe du CH Chartres ayant participé au premier prélèvement de veines saphènes le 14 janvier

Spécialiste du prélèvement de cornées (64 réalisés en 2024), le CH Chartres s'est récemment engagé dans le prélèvement des allogreffons veineux et artériels. Le 14 janvier dernier, le CH a réalisé le premier prélèvement de vaisseaux (veines saphènes et artères fémorales) sur « cœur arrêté », au bloc opératoire. « Cela fait des années que nous avons ce projet, nous avons travaillé en équipe pour le mettre en place », commente le Dr Nidhal Chebbi, anesthésiste et médecin coordinateur du prélèvement multi-organes et de tissus (PMOT) au CH Chartres. Service mortuaire, brancardiers, cadres et IDE, Ibode, aides-soignants, équipes d'hygiène et de stérilisation, des labos et des transports ont ainsi été associés pour élaborer avec la coordination des prélèvements d'organes et de tissus au CH de Chartres les procédures de cette nouvelle activité destinée à accroître les allogreffes. « Nous effectuons le prélèvement de la veine saphène et de l'artère fémorale qui peuvent être réutilisées en chirurgie vasculaire pour sauver des membres lorsqu'un pontage veineux est souhaitable et que les veines saphènes sont inutilisables ou absentes », précise le Dr Chebbi. Ces greffons peuvent être réutilisés après passage à la banque des tissus, à Lyon, qui vérifie s'ils sont fonctionnels. Les infirmières de coordination, Gaëlle Lavie et Mélinda Percheron étudient les dossiers des patients décédés au CH et écartent ceux qui ne sont pas compatibles. Sur les 442 dossiers de défunts analysés depuis janvier 2025, seuls

## Loiret : l'accès direct aux kinés en CPTS expérimenté



Les kinésithérapeutes du Loiret membres d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) peuvent désormais prendre en charge des patients en accès direct, c'est-à-dire sans prescription médicale préalable, sous certaines conditions. Cette mesure visant à améliorer l'accès aux soins va être expérimentée pendant cinq ans dans 20 départements dont le Loiret après la parution, le 6 juin, [d'un arrêté d'application](#) de la loi du 20 mai 2023 d'« amélioration du système de santé ». En l'absence de diagnostic médical préalable, la prise en charge est limitée à huit séances par patient. Si un diagnostic médical avait été posé, la prise en charge suit le cadre habituel des soins de kinésithérapie avec un nombre de séances par pathologie précisé dans les référentiels de l'Assurance Maladie. Dans le cadre d'une prise en charge en accès direct, les kinés devront réaliser un bilan diagnostic kinésithérapique lors de la première séance, rédiger un compte-rendu des soins, adresser ces deux documents au médecin traitant du patient via une messagerie sécurisée, et dans le dossier médical partagé du patient. L'ouverture de l'accès direct aux kinés du Loiret exerçant en CPTS (environ la moitié des 600 kinés du département) s'ajoute à l'accès direct déjà rendu possible par la loi Rist pour les kinés exerçant dans une maison ou un centre de santé, une équipe de soins primaires ou un établissement médico-social. Cette nouvelle ouverture

trois ont permis que soit réalisé le prélèvement de veine saphène et d'artère fémorale.

« Beaucoup de contre-indications ne permettent pas de réaliser de prélèvements comme les cancers, un sepsis sévère, un ulcère (363 patients contre-indiqués depuis janvier) ou la mauvaise qualité des artères (30), et nous devons parfois faire face à l'opposition des familles (12) », précisent les infirmières. Par ailleurs, après les vérifications et avoir obtenu l'accord de l'entourage, il faut faire vite. Le prélèvement doit être effectué dans les 48h après l'arrêt circulatoire si le corps est réfrigéré dans les 4h suivant le décès ou dans les 12h après l'arrêt circulatoire si le corps n'a pas été rapidement réfrigéré. Quelques prélèvements (34) n'ont par ailleurs pas pu être effectués pour impossibilité technique, car le patient avait été transféré vers les pompes funèbres, nécessitait des soins, ou faute de bloc opératoire disponible.

### Châteauroux veut doper les prélèvements d'organes grâce au protocole Maastricht III



Sandrine Aquilo et Pedro Teixeira Marinho et le Dr Amal Charaa

Maastricht III qui consiste à prélever des organes sur un patient décédé d'un arrêt. Pour accroître le nombre de prélèvements et de greffes d'organe et conformément aux objectifs du [plan ministériel 2022-2026](#), le CH de Châteauroux-Le Blanc a développé le protocole circulatoire survenant après une décision médicale d'arrêt des traitements.

« Nous avons lancé ce projet en 2021, et au terme de nombreux échanges avec le CHU de Tours, notre hôpital est devenu en avril 2024 le premier centre hospitalier non-universitaire à réaliser ce type de prélèvement en région et l'un des premiers en France, avec la mise en

était attendue par la profession. « 30% des habitants du Loiret sont sans médecin traitant, l'accès direct au kiné est un service à la population, analyse Morgan Colas, kinésithérapeute près d'Orléans et président de l'URPSMK de Centre-Val de Loire. Certains patients seront pris en charge plus rapidement pour une lombalgie ou une entorse de la cheville, ce qui permettra une récupération plus rapide et le patient consommera au final moins de soins que s'il avait tardé à être pris en charge. »

### L'accès aux soins au cœur d'Assises nationales à Vendôme



La deuxième édition des Assises nationales de l'accès aux soins s'est tenue jeudi 12 juin 2025 à Vendôme (Loir-et-Cher) où élus, professionnels de santé, acteurs publics et privés ont pu échanger sur les enjeux en matière d'accès aux soins. Cet événement, qui a réuni les six conseils départementaux et l'ARS Centre Val-de-Loire a permis de rappeler le rôle que chacun joue pour combattre la désertification médicale dans une région particulièrement exposée à cette problématique. « L'accès aux soins est le plus grand défi pour notre système de santé, les élus peuvent et doivent s'engager », a affirmé le ministre de la Santé Yannick Neuder, dans un message vidéo diffusé lors de l'événement. Les conseils départementaux ont présenté leurs initiatives pour rendre plus attractif leur territoire avec les allocations de stage ou les aides financières à l'installation. Si la situation est grave, elle n'est cependant pas désespérée puisque 70% des futurs

*place d'une CRN (circulation régionale normothermique) mobile », explique Pedro Teixeira, infirmier coordinateur aux prélèvements d'organes et tissus du CH de Châteauroux-Le Blanc. Cette nouvelle procédure, qui a fait l'objet d'une convention avec l'Agence de biomédecine, devrait permettre d'accroître le nombre de prélèvements d'organes. L'an dernier, 14 organes (deux cœurs, quatre foies, huit reins) ont pu être prélevés l'an passé grâce à quatre donneurs au CH de Châteauroux. Pour l'heure, un seul patient aurait pu entrer en 2024 dans le cadre de ce protocole Maastricht III. « L'Agence de biomédecine avait donné son feu vert mais cela n'a pas pu aboutir car le patient avait exprimé à ses proches son opposition au don d'organes. » La coordination hospitalière de prélèvements d'organes et tissus du CH de Châteauroux–Le Blanc estime que la procédure Maastricht III pourrait permettre de recueillir les organes de deux à trois donneurs supplémentaires par an. Soit 9 à 10 organes de plus à greffer. « Quand la décision d'arrêt thérapeutique est prise et acceptée par les proches, nous évaluons la potentialité du donneur (71 ans maximum), explique Sandrine Aquilo, infirmière coordinatrice. Nous présentons le dossier à l'Agence de biomédecine et s'il est validé, nous poursuivons la procédure. » L'équipe de CRN mobile de Tours est alertée à J-1 de l'arrêt thérapeutique pour optimiser la prise en charge du donneur. « Le jour J, il faut mettre en place une circulation extra corporelle pour irriguer les organes et le prélèvement peut avoir lieu », indique le Dr Amal Charaa, médecin coordinateur au CH de Châteauroux. L'initiative de Châteauroux de s'engager dans le protocole Maastricht III inspire d'autres établissements. « Depuis un an, nous recevons plein d'appels de coordinations qui nous demandent conseil et veulent profiter de notre retour d'expérience », précise Pedro Teixeira. Pour faire face au fort taux de refus des patients, l'infirmier insiste sur l'importance de communiquer sur le don d'organes, comme il l'a encore récemment fait dans un article de La [Nouvelle République](#).*

---

médecins ne seraient pas opposés à s'installer en zone sous-dotée, selon une étude réalisée par l'Institut Quorum auprès de 1500 étudiants et internes en médecine. D'où l'importance d'assurer leur accueil dans les meilleures conditions pour qu'ils aient envie de rester dans la région, a souligné la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, Clara de Bort, qui a insisté sur la nécessaire collaboration des différents acteurs pour trouver des solutions, éviter les surenchères et la concurrence entre acteurs.

# LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

## 252

C'est le nombre de greffes d'organe qui ont été réalisées en 2024 au CHRU de Tours, seul établissement de santé greffeur de la région. A noter que 19 greffes rénales sur donneur vivant ont eu lieu au CHRU de Tours l'an dernier.

Concernant les prélèvements d'organe sur la région en 2024, 76 prélèvements ont été réalisés sur patient en mort encéphalique et 13 sur patients en procédure Maastricht III (qui consiste à prélever des organes sur un patient décédé d'un arrêt circulatoire survenant au décours d'une décision d'arrêt de traitement).

L'activité Maastricht III est mise en difficulté par des taux d'opposition élevés. La région souhaite augmenter les recrutements des patients Maastricht III en ouvrant de nouveaux centres, notamment en renforçant les conventions tous organes et en développant le concept de circulation régionale normothermique (CRN) mobile comme Tours avec Châteauroux, et développer le prélèvement de tissus et cornées sur donneurs décédés dans plus de centres (6 établissements de santé sont actuellement autorisés).



## LA MÉTÉO SANITAIRE



### Le point sur les arboviroses, deux premiers cas autochtones de chikungunya

Dans le cadre de la surveillance renforcée mise en œuvre depuis le 1er mai 2025 sur le territoire métropolitain, on comptabilise parmi les cas importés, 395 cas de dengue, 583 cas de chikungunya, 2 cas de Zika, rapporte Santé publique France dans [son dernier bulletin](#). La grande majorité de ces cas sont des voyageurs ou des résidents provenant de La Réunion, de l'île Maurice ou de Mayotte pour ce qui concerne le chikungunya, des Antilles Françaises ou de la Polynésie française pour la dengue. Les épidémies de chikungunya à la Réunion et de dengue aux Antilles Françaises sont en décroissance marquant également une diminution des cas importés constatés ces derniers jours sur le territoire métropolitain.

Deux premiers cas autochtones de chikungunya (c'est à dire une contamination sur le sol métropolitain) ont été détectés dans le sud de l'Hexagone. Ces premiers cas autochtones de chikungunya sont très précoces pour la saison avec une date de début des signes rapportée (début juin) comme la plus avancée jamais enregistrée depuis le début de la mise en place de la surveillance renforcée. Cet événement appelle à la plus grande vigilance de tous.

En région Centre-Val de Loire, 33 cas ont été rapportés depuis le 1er mai (5 cas de dengue et 27 de chikungunya).

**Pour retrouver les informations utiles** : site de [l'ARS](#), Site de [santé publique France](#).

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

*Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à [ars45-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr)*

## EN BREF

### **PADHUE : le parcours de consolidation peut désormais être raccourci**



Deux décrets - [ici](#) et [là](#) - parus au « Journal officiel » jeudi 29 mai apportent plusieurs modifications qui intéresseront les nombreux PADHUE de notre région, et les équipes qui les accompagnent. Tout d'abord concernant les PADHUE lauréats des épreuves de vérification des connaissances, et qui donnent rapidement pleine satisfaction : dès que 6 mois de parcours sont effectués, la procédure d'autorisation d'exercice peut être déclenchée. Pour cela, le directeur et le président de la CME doivent saisir le coordonnateur de la spécialité médicale concernée pour avis. Si cet avis est favorable alors le PADHUE peut saisir la commission nationale d'autorisation d'exercice, sans attendre d'avoir fini ses deux ans de consolidation.

Hélas parfois il arrive que ce soit le contraire : un lauréat des EVC apparaît rapidement incapable d'exercer les fonctions qui lui sont confiées. Jusqu'à présent il fallait attendre la fin des deux ans de consolidation pour

### **Indre : Argenton-sur-Creuse, ville ambassadrice du don d'organes**



La ville d'Argenton-sur-Creuse (Indre) est depuis l'an dernier ville ambassadrice du don d'organes et arbore le ruban vert.

L'engagement a été officialisé en mars 2024 par la signature d'une charte avec le collectif Greffes+. Celle-ci prévoit des actions de sensibilisation des administrés et des interventions de professionnels de santé dans les écoles, collège, lycée et entreprises de la commune pour mobiliser la population. « Nous avons été un certain nombre dans l'équipe municipale, professionnels de santé ou directement concernés, à être sensibilisés aux enjeux du don, et nous avons trouvé utile de chercher à faire connaître cette cause », explique à la Lettre Pro Vincent Millan, maire d'Argenton-sur-Creuse. Deux plaques arborant le ruban vert ont été apposées devant la maison de santé Simone Veil et la salle des fêtes où sont régulièrement organisées des dons du sang. Le ruban vert symbolise la gratitude exprimée par la société envers les donneurs d'organes et de tissus et l'espoir pour les patients en attente de greffe.

mettre fin au parcours de cette personne, ce n'est désormais plus nécessaire. Le directeur peut maintenant signaler la situation à l'ARS, qui peut à son tour suspendre immédiatement l'intéressé ; c'est alors le Centre national de gestion qui décide, après examen contradictoire du dossier, la reprise du parcours de consolidation des compétences ou y mettre fin. une autre évolution est à noter : la création d'une voie interne aux épreuves de vérification des connaissances pour les médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes et pharmaciens titulaires de diplômes obtenus hors de l'UE. Cela va permettre aux Padhue déjà en France depuis au moins deux ans de passer une seule et unique épreuve (connaissances théoriques fondamentales) au lieu de deux auparavant. Une simplification très appréciable pour les PADHUE qui se préparent à préparer cette épreuve ! D'ailleurs, l'arrêté portant ouverture du concours au titre de l'année 2025 devrait être publié dans les prochains jours. Les épreuves pourront ainsi se tenir à l'automne. Bon travail et bonne chance à tous.

## Dérives sectaires en santé : gare aux gourous !



La santé et le bien-être sont le terrain privilégié des gourous et charlatans. 37% des saisines enregistrées entre 2022 et 2024 par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) étaient en lien avec les domaines de la santé et bien-être. C'est ce que rapporte l'instance rattachée au ministère de l'Intérieur chargée d'observer et

## Don de gamètes : vous pouvez aussi en parler à vos patients



Observant qu'il faut 18 mois d'attente, en moyenne, pour obtenir un [don d'ovocytes](#) et parfois deux ans pour un [don de sperme](#), l'Agence de biomédecine a lancé en septembre dernier une campagne de sensibilisation au don de gamètes « #Faites des parents ». Après un tour de France à bord d'un bus itinérant pour sensibiliser les Français au don, l'Agence a poursuivi sa campagne sur Internet et les réseaux sociaux. Plus de 10 600 femmes étaient en attente d'une AMP avec don de spermatozoïdes au 31 décembre 2024, contre environ 7 600 un an plus tôt. Et si le nombre de candidats au don de spermatozoïdes a augmenté de 54 % avec 1 045 donneurs recensés en 2024, « la mobilisation doit s'amplifier pour équilibrer l'offre et la demande », souligne l'Agence de biomédecine. Les Français semblent de plus en plus ouverts au don de gamètes. Selon les résultats de mars 2025 d'un baromètre réalisé avec Viavoice, 76 % y sont favorables et 13% des répondants en âge de donner se disent à la fois concernés, favorables au don et suffisamment informés.

Si vos patients vous en parlent, n'hésitez pas à les encourager dans leur prise de rendez-vous pour se lancer dans un parcours de don. Pour prendre un rendez-vous, il suffit de rechercher le centre le plus proche de chez soi sur nos sites. [Don d'ovocytes](#).

[Don de sperme](#)

d'analyser le phénomène et d'en prévenir les risques. Santé et bien-être ont dépassé les activités culturelles et spirituelles (35% des saisines) avec plusieurs délits d'exercice illégal de la médecine par des non-professionnels de santé, rapporte la Miviludes dans son [rapport d'activité](#).

« *Les difficultés liées à la démographie médicale laissent le champ libre à des bidulothérapeutes, qui profitent de la confiance de personnes désemparées en recherche de réponses à leurs problèmes* », souligne le Dr Patrick Petit, président du Conseil régional de l'Ordre des médecins de Centre-Val de Loire. Si les intéressés dénoncent rarement les charlatans qui parfois peuvent détourner les patients de leurs traitements, le Dr Petit invite les professionnels de santé qui seraient témoins de l'emprise d'un charlatan sur un patient, d'alerter leur Ordre départemental, qui peut faire des signalements aux autorités judiciaires. L'ARS peut également être contactée et apporter des conseils à un professionnel de santé qui s'inquiéterait d'une telle situation ; n'hésitez pas à nous appeler ou nous écrire au point focal régional.

---

## EN PRATIQUE

### Des affiches et vidéos pour communiquer sur le don d'organes



Les professionnels de santé qui souhaitent promouvoir auprès de leurs patients la journée du don d'organes, le 22 juin, peuvent s'appuyer sur plusieurs outils mis à disposition sur son site internet par l'Agence de biomédecine. Des affiches sont téléchargeables, qui mettent en avant l'importance pour chacun, de rappeler à ses proches, qu'il est donneur d'organes. « Si on le disait tous, des milliers de vies seraient sauvées chaque année », rappelle l'Agence de biomédecine dans de courtes vidéos pouvant être téléchargées et diffusées sur les écrans des salles d'attente.

## APPELS À PROJETS

Santé mentale : vous êtes un acteur engagé et œuvrez pour sensibiliser et mener des actions (événements, projets, etc.) de prévention ou d'accompagnement des personnes concernées ? Déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

---

Dispositif d'accompagnement de la formation IPA - Campagne d'appel à candidatures 2025-2026

---

Dispositif prime d'attractivité estivale nouveaux diplômés - Campagne d'appel à candidatures 2025 à destination des établissements sanitaires

---

AMI Le numérique, en soutien aux organisations territoriales en santé en Centre-Val de Loire

---

Prévention de la dénutrition des personnes âgées en EHPAD

---

Action ESMS & clubs 2025

---

Dispositif de contrat d'allocation d'études (CAE) - campagne d'appel à candidatures 2025 à destination des établissements de santé

---

Création de 3 Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) en région Centre-Val de Loire

---

## AU PROGRAMME

### La traçabilité des implants décryptée

Le **24 juin**, en visioconférence, de 14h à 17h, l'OMéDIT et le correspondant régional de matériovigilance organisent une rencontre régionale, en distanciel, sur les implants, dans le contexte de la nouvelle certification. Parmi les thématiques abordées : le contexte réglementaire de la traçabilité, la certification V2025 et la traçabilité des implants ou encore le rôle de l'infirmière de bloc opératoire dans cette traçabilité.

L'inscription, gratuite, est obligatoire [ici](#).

---

### Prévention des risques liées à la polymédication

Le **24 juin** de 14h à 15h, le Téléstaff, ce rendez-vous mensuel des professionnels en gériatrie et gérontologie, portera sur la « prévention des risques liés à la polymédication », avec l'intervention d'Adeline Boudet, pharmacienne à l'OMéDit Centre-Val de Loire. Parmi les thématiques qui seront

### Transmission de connaissances cliniques

Le **28 juin** de 8h45 à 17h se tiendra le 10e colloque organisé par l'association culturelle de la clinique de Saumery, qui porte cette année sur « Transmettre, Eduquer, Soigner ». L'association est un lieu de réflexion et de rencontre autour de l'activité clinique et théorique de l'institution « clinique médicale du centre ».

Lieu : Château de Saumery, 37 rue de Saumery, 41350 Huisseau-sur-Cosson

Plus d'informations et inscriptions : c'est [ici](#)

---

### Journée d'information et de sensibilisation en cancérologie

Le **2 juillet** à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ou en distanciel, l'Institut national du cancer (INCa) organise une journée thématique « limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie des patients en promouvant la désescalade thérapeutique

abordées : l'identification des risques, les rôles des professionnels dans la prévention, le repérage des situations à risque, le partage d'outils et de réflexes pratiques, etc.

Pour s'inscrire : c'est [ici](#)

---

### Renseignements pour les futurs ambulanciers

Le **25 juin** de 18h30 à 20h, dans les locaux de l'OPCO Mobilités, se déroulera une réunion avec les employeurs ambulanciers, pour le Diplôme d'Etat d'ambulancier (DEA) dédié aux apprentis pour la rentrée de septembre.

Objectif : prendre les souhaits de recrutement et présenter le dispositif aux employeurs moins informés. Inscription à [m.bance@cfasms.fr](mailto:m.bance@cfasms.fr) ou auprès de l'IFA concerné.

en cancérologie ». L'objectif est de partager les connaissances, les retours d'expérience et les leviers d'action pour intégrer la désescalade thérapeutique dans les parcours de soins. inscription obligatoire :

[ici](#)

---

### Projection d'un film pour sensibiliser à la surdicécité

Le **4 juillet** à 14h30, l'équipe Relais Handicaps Rares Centre-Val de Loire et l'association Phare d'Ouest organisent un ciné-débat sur le thème de la surdicécité. Au programme, la projection du film « Nemchou », « En avant » en arabe, qui retrace la traversée du désert Tunisien par des personnes atteintes de la double déficience sensorielle. L'un des protagonistes du film sera présent ainsi qu'un interprète en LSF. L'événement se déroulera à la salle Solidarité dans les locaux des PEP 28, 3 rue Charles Brune à Lucé. Entrée gratuite, réservation est obligatoire : 02.19.05.19.97 ou

[centrevaleloire@erhr.fr](mailto:centrevaleloire@erhr.fr) ou sur ce [lien](#)

---

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à

[ARS-CVL-](#)

[COMMUNICATION@ars.sante.fr](mailto:COMMUNICATION@ars.sante.fr)

## LE COIN RH

### NOMINATION



**Corinne Aubanel, directrice générale de l'UGECAM Centre et Auvergne-Limousin Poitou-Charente**

Corinne Aubanel, 52 ans, est devenue, le 28 avril dernier, directrice générale de l'UGECAM Centre ALPC, à Orléans.

Juriste de formation et diplômée de l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), Corinne Aubanel a connu depuis 1997 plusieurs expériences au sein de la Sécurité sociale – Urssaf, Caf,

RSI, CPAM. Avant de rejoindre l'UGECAM, elle était directrice adjointe de la CPAM du Loiret depuis 2021.

Opérateur de santé majeur de l'Assurance Maladie, l'UGECAM Centre ALPC soigne et accompagne des personnes (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées) fragilisées médicalement et socialement par la maladie ou le handicap qui compte 21 établissements (dont 7 dans le Centre) et 1160 salariés. « Mes priorités sont de maintenir l'équilibre économique des établissements par un pilotage fin et partagé mais aussi de m'assurer de l'adaptation de l'offre de soins des établissements UGECAM à l'aune des nouveaux enjeux sanitaires et sociaux ainsi que des réformes tarifaires », confie Corinne Aubanel à la Lettre Pro. La nouvelle DG de l'UGECAM Centre ALPC se dit aussi soucieuse d'assurer de bonnes conditions de travail à tous ses collaborateurs. « Je souhaite valoriser leur activité, fidéliser et recruter dans certains métiers en tension », conclut-elle.

## LA SANTÉ RECRUTE



Médecin à Cerelles en pôle de santé pluridisciplinaire

---

Médecin spécialiste (dermatologue ou rhumatologue) à Langeais, en cabinet médical

---

Médecin à St Jean le Blanc en maison médicale

---

Médecins en centre de santé à Montargis

---

Médecin généraliste à Dun-sur-Auron en maison médicale

---

Préventeur des risques professionnels F/H

---

Gestionnaire des soins psychiatriques sans consentement H/F

---

Poste de médecin départemental de PMI CD 45

---

Gestionnaire administratif et budgétaire H/F

---

Poste de médecin de PMI CD45

[S'abonner à la Lettre Pro ARS Centre-Val](#)

[Consulter les Lettres](#)

[Proposer un sujet, un événement, une](#)

de Loire

Pro précédentes

offre d'emploi...



**La Lettre Pro - 75 du 20 juin 2025**

**Directrice de la publication :** Clara de Bort

**Réalisation / rédaction :** Communication ARS Centre-Val de Loire

**Crédit photos :** ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)